

Folia Pharmacotherapeutica octobre 2019

Bon à savoir

Mesures transitoires de prolongation du remboursement des médicaments personnalisés

Suite à l'introduction du chapitre VIII le 1^{er} juillet 2019 pour les médicaments personnalisés, un certain nombre de spécialités pharmaceutiques ont été "transférées" du chapitre IV au chapitre VIII.

Les médicaments personnalisés (par exemple les inhibiteurs de protéine kinase) ne sont remboursés que lorsque des examens préalables en laboratoire ont permis de prédire que le patient réagira fort probablement au traitement. Par exemple, un traitement par imitinib chez un patient atteint de leucémie myéloïde chronique a un plus grand taux de réussite lorsque le patient est porteur de la mutation génétique BCR/ABL. La procédure de demande de remboursement de ces médicaments a été simplifiée depuis le 1^{er} juillet 2019 et ces médicaments sont désormais inclus dans le chapitre VIII.

Qu'en est-il des patients qui ont déjà une autorisation ou une notification valables pour un paragraphe du chapitre IV de la liste des spécialités pharmaceutiques impacté par l'instauration du chapitre VIII? Pour en savoir plus, lisez le communiqué de l'INAMI à ce sujet.

Sources spécifiques

Communiqué de l'INAMI "Chapitre VIII: mesures transitoires et instructions de prolongation du remboursement dans le chapitre VIII chez les patients ayant déjà reçu un traitement remboursé conformément au chapitre IV avant le 1^{er} juillet 2019", consulté le 11/7/2019

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.